

PROCES-VERBAL de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL de CHIEULLES

L'an deux mil dix-neuf le premier octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

en fonction : 10

Présents : 8

procuration de vote : 2

Date de la convocation : 26/09/2019

Présents :	Jean-Louis BALLARINI, René ECKENFELDER, Valérie THUILLIER, Arnaud HUMBERT, Nicole SEVESTRE, Edith BORHER-JAUZE, Martine POINSIGNON-COSTA, Michel ARTISSON
Représentés	Fabrice LI MANDRI procuration à Martine POINSIGNON-COSTA Virgile FLECKENSTEIN procuration à Nicole SEVESTRE

Le Conseil Municipal désigne Nicole SEVESTRE, secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande d'observer 1 minute de silence à la mémoire du Président Jacques Chirac.

DCM 2019/23 : Approbation du compte rendu de la séance du 03/09/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte rendu de la séance du 03/09/2019

DCM 2019/24 : Avenant à la convention de prestations de services informatiques entre Metz Métropole et la commune

Par délibération en date du 24 novembre 2016, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer la convention de services informatiques entre Metz Métropole et la commune.

Avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la convention doit être modifiée par avenant.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de services informatiques entre Metz Métropole et la commune de Chieulles.

DCM 2019/25 : Contrat d'entretien des espaces verts

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Nature et Paysage pour effectuer l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 11 200 € HT /an

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour signer le contrat d'entretien des espaces verts et payer les factures correspondantes.

La séance est levée à 20h55